

Télétravail : la direction veut aller de l'avant !



Ca tombe bien, Traid-Union également !

Souvenez-vous, en juillet nous nous interrogeons sur les intentions de la direction en termes d'organisation du travail et plus particulièrement sur le déploiement du télétravail dans l'entreprise.

En effet, alors que le télétravail a montré son efficacité en maintenant l'entreprise à flot dans cette période de crise, et se trouve plébiscité par la majorité des salariés, la direction avait deux possibilités :

Aller de l'avant vers une vision plus moderne de l'organisation du travail, faisant la part belle au télétravail associé à du flex-office pour les jours où l'on se rend sur site (pas de bureau attitré).

Revenir en arrière, avec une présence sur site massive et un télétravail marginal.

Pour rappel, aujourd'hui 10 % seulement des salariés bénéficient d'une mesure de télétravail, le plus souvent limité à un jour par semaine.

Nous avons clairement annoncé qu'il fallait aller de l'avant et que nous souhaitons accompagner ce mouvement.

Et c'est bien le choix que vient de faire la direction en reconnaissant qu'il n'était pas possible de revenir à la situation antérieure.

Elle annonce la création d'un groupe de travail, piloté par Mr Godeau, chargé de revisiter les process de l'entreprise à l'aune de la mise en place d'un télétravail généralisé (ce qui ne veut pas dire à 100%) en examinant notamment, les aspects suivants :

- « Ressources humaines :
 - Comment faire du télétravail un atout pour le recrutement ?
 - Comment manager des équipes massivement en télétravail ?
 - Quels impacts sur l'évaluation des salariés, les carrières, les salaires, les promotions ?
 - Comment limiter les RPS ?
 - Comment permettre aux représentants du personnel d'exercer leurs mandats le plus efficacement possible ?
- « Production :
 - Quelle est la proportion de télétravail optimum pour un métier donné, sur une mission donnée ?
 - Quel est le niveau d'équipement nécessaire au télétravailleur ?
 - Quels sont les outils (production, communication) à mettre à sa disposition ?
 - Comment garantir une productivité individuelle et collective satisfaisante ?
 - Comment piloter un projet, quels rituels mettre en place ?

POUR Y VOIR **CLAIR**

- « Commerce :
Quelle sont les bonnes pratiques pour faire du commerce à distance ?
Comment intégrer le télétravail dans les offres, avec quels impacts sur les prix, les délais ?
- « Immobilier :
De quels surfaces l'entreprise aura-t-elle besoin dans le futur ?
Quels aménagements sont nécessaires pour permettre le flex-office en complément du télétravail ?

Les sujets à adresser sont nombreux et nous nous réjouissons que, **pour une fois**, la direction propose aux organisations syndicales de participer à la réflexion qui doit être terminée au T1 2021.

A ce jour, seul Traid-Union a évidemment accepté de participer pour apporter sa vision « terrain », avec l'esprit constructif qui nous différencie des autres organisations.

Mais en attendant, nous ne restons pas inactifs !

Dans l'attente de l'aboutissement de cette réflexion, qui devrait déboucher sur de nouveaux accords début 2021, il y a urgence à améliorer les conditions d'exécution du télétravail dans un contexte où la crise sanitaire loin de se calmer, impose son maintien pour une durée indéterminée.

Des négociations sont en cours et **Traid-Union** demande :

- « La mise à disposition, sur demande du salarié, d'équipements supplémentaires adaptés : écran déporté, clavier additionnel, mini-hub usb, casque,
- « L'octroi d'une allocation plafonnée à 200 € permettant sur justificatifs le remboursement par l'entreprise d'un achat de mobilier type fauteuil de bureau ou table de travail,
- « La revalorisation de l'allocation mensuelle actuellement de 10 €, pour la rapprocher des 50 € autorisés par l'URSAFF.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces négociations qui doivent s'achever à la fin du mois d'octobre 2020.

Vous souhaitez contribuer, faire des propositions ?

Vous pouvez nous écrire à contact@traid-union.org et également via notre [blog](#) !

Télétravail occasionnel et retour sur site ...

... ou Site occasionnel et retour en Télétravail ?



On constate de nombreuses divergences dans l'application du protocole sanitaire sur les sites du Groupe et de la consigne nationale qui définit le télétravail comme étant à privilégier autant que possible, même si un passage régulier sur site est souhaité par la direction.

Le retour sur site doit être limité sauf contraintes projets et organisationnelles.

Le taux de remplissage du site ne doit pas dépasser 50% de sa capacité.

Nous vous invitons à remonter à vos élus Traid-Union et RP locaux toute incohérence que vous pourriez constater.

Situation financière : une visibilité faible ...

... après une légère amélioration depuis l'été



Si la **vigilance** et la **prudence** restent de mise, force est de constater une amélioration de la situation globale.

Il en est de même pour la filiale CIMPA qui était très impactée.

La direction a entendu **notre demande** de **faire jouer la solidarité du groupe envers nos collègues de CIMPA**, et **nous saluons** les

décisions :

- ⚡ d'abandonner la mise en œuvre d'une Rupture Conventionnelle Collective
- ⚡ de mise en place d'actions de **formations** pour **accompagner** des salariés sur une **affectation opérationnelle** dans les **différentes sociétés** du groupe, sur plusieurs bassins d'emploi
- ⚡ de diversifications de leurs activités

Nous restons cependant attentifs à l'évolution de ces opérations.

Bon à savoir ...

Carte APETIZ : à ne pas rater !



Vous êtes nombreux à **nous demander** quand et comment vous pourrez revenir « au papier » et craignez de « louper le coche »

...
Ce sera en réponse à un **mail individuel** envoyé par ... la direction ... !
... probablement en décembre.



Surveillez votre boîte mail !

Salariés en mission : des nouveautés à venir ...

Actuellement, en mission dans la zone urbaine, vous ne pouvez pas déclarer de frais kilométriques, même si le lieu de mission est plus éloigné que votre lieu habituel (rattachement).



Ce ne sera bientôt plus le cas et ceux qui doivent faire des km supplémentaires seront remboursés. **Vos représentants** veilleront à la bonne application du dispositif.